



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

République démocratique du Congo

Question écrite n° 5798

## Texte de la question

M. Dominique Baudis appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation actuelle au sein de la République du Congo et, en particulier, dans sa capitale Brazzaville. En effet, la guerre civile, depuis juin dernier, a causé plusieurs milliers de morts et a détruit toutes les structures sociales et sanitaires, faisant poser une grave menace sur l'avenir de ce pays. La France, en raison des liens historiques qui existent entre elle et le Congo, ne peut rester indifférente à ce drame. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour favoriser le retour de la paix dans ce malheureux pays.

## Texte de la réponse

Au cours du conflit qui a déchiré une nouvelle fois le Congo pendant quatre mois, la France a oeuvré sans relâche pour que les parties en présence renoncent aux armes et s'engagent résolument sur la voie d'un règlement pacifique de la crise. Tout en évitant de s'intégrer dans les affaires intérieures du Congo, la France a secondé, par tous les moyens diplomatiques et politiques dont elle disposait, les efforts de la communauté internationale en vue d'aider à mettre fin aux affrontements dont la capitale, Brazzaville, a été la première victime. Elle a immédiatement soutenu la médiation entreprise dès la mi-juin par les pays de la région et conduite par le président Bongo du Gabon, en liaison avec M. Mohamed Sahnoun, représentant spécial des secrétaires généraux de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine. Seule à avoir maintenu son ambassade à Brazzaville, elle a multiplié les contacts avec toutes les parties afin qu'elles se rangent à la voix de la raison. De même, la France a soutenu, notamment en offrant une contribution logistique, la proposition faite par M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations unies, à la demande des pays de la région et en accord avec les parties congolaises, de déployer une force d'interposition à Brazzaville. En dépit de démarches répétées auprès de nos partenaires, il n'a pas été possible de réunir le consensus nécessaire à la création de cette force qui aurait pourtant favorisé un climat de paix indispensable au règlement politique du conflit. Dès la fin des hostilités le 15 octobre à Brazzaville, la France s'est portée au secours des populations civiles en accordant une aide d'urgence de 5 millions de francs qui a permis d'intervenir tout d'abord dans le domaine sanitaire. C'est ainsi qu'un hôpital civil de campagne a été mis en place dès le 20 octobre par la sécurité civile française au centre hospitalier universitaire de Brazzaville. En liaison avec des organisations non gouvernementales (ONG), trente-cinq centres de santé ont été approvisionnés en médicaments. Sur le plan alimentaire, 1 445 tonnes de farine, en cours de distribution, ont été acheminés sur le Congo et un programme d'aide à la reprise de la production vivrière a été engagé. La France a par ailleurs, à la demande des autorités congolaises, envoyé une équipe de déminage à Brazzaville et facilité l'acheminement d'équipes spécialisées en vue de réhabiliter les services publics de base, notamment dans les domaines de l'eau, de l'électricité, des télécommunications et de la navigation aérienne. Au-delà de ces premières aides d'urgence, la France, qui était le premier bailleur de fonds du Congo avant le conflit, participera naturellement à sa reconstruction. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, elle le fera en étroite coordination avec les autres bailleurs de fonds, et, en premier lieu avec l'Union européenne qui fournit déjà une aide humanitaire. A cet égard, il est de l'intérêt des autorités congolaises d'oeuvrer en faveur d'une véritable réconciliation nationale et d'une bonne gestion des

affaires publiques. Nous les y encourageons. Il est à souhaiter que le forum sur l'unité nationale et la démocratie qui réunira au début de l'année 1998 les forces politiques et la société civile congolaises afin de fixer la durée et les modalités de la transition devant mener à des élections se déroule dans les meilleures conditions possibles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Baudis](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5798

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 novembre 1997, page 3773

**Réponse publiée le :** 12 janvier 1998, page 179